



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Thann

18, rue du Moulin
68290 KIRCHBERG
Tél. 03 89 82 02 00 - Fax 03 89 82 91 11
E-mail : mairie.kirchberg@estvideo.fr

ARRETE MUNICIPAL N°10/2014

Règlementant la pratique du camping sur le territoire de la Commune

Le Maire de la Commune de KIRCHBERG,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles, R 111-42, R 111-43, R 111-44 ;
- Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ;

Considérant le secteur du lac du Lachtelweiher de la Commune représenté par une couleur (claire) sur un plan annexé au présent arrêté ;

Considérant que ce secteur se situe dans le périmètre de protection rapprochée des points d'eau captée pour la consommation ;

A R R E T E

Article 1 - Le camping est interdit dans le secteur du périmètre de protection des points d'eau captée pour la consommation, représenté par une couleur (claire) sur un plan annexé au présent arrêté.

Article 2 - La présente interdiction sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie et par apposition sur des panneaux aux points d'accès habituels vers le secteur interdit.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et sur les lieux, sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de THANN,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Masevaux,
- M. le Chef de Poste des Brigades Vertes à GUEWENHEIM.

Fait à KIRCHBERG, le 15 Juillet 2014

Le Maire,

Fabienne ORLANDI



Annexe 1 PLAN DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

